

Évaluer à distance la pratique d'un enseignement à distance : une étude de cas

Katia Mota Stroppolo – edu-motastroppk@eduge.ch

Diplômée HEG, enseignante de branches professionnelles CFPT-Informatique, étudiante IFFP

Christophe Gremion – christophe.gremion@iffp.swiss

Maître d'enseignement IFFP, chercheur associé gEvaPP

Pour citer cet article : Mota Strappolo, K, & Gremion, C. (2020). Évaluer à distance la pratique d'un enseignement à distance : une étude de cas. *Évaluer. Journal international de recherche en éducation et formation*, Numéro Hors-série 1, 193-200.

Résumé

Dans le système dual suisse, l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP) remplit les fonctions d'un centre de formation d'enseignants pour les branches professionnelles. Elle décerne des diplômes (60 ECTS) au terme d'une formation en cours d'emploi, formation qui se termine par un examen de la pratique enseignante lors d'une leçon d'épreuve. Mais la pandémie et le confinement viennent remettre en cause la validation de la fin de formation pour près de 200 enseignants. Des pistes sont alors explorées pour permettre une validation de la pratique à distance.

Dans un premier temps et dans l'urgence, l'Institution cherche à substituer la leçon d'épreuve classique par un autre dispositif. L'expérience décrite dans cet article répond à cette attente.

Mots-Clés

Formation des enseignants, évaluation de la pratique, évaluation à distance.

Abstract

In the Swiss dual system, the Swiss Federal Institute for Vocational Education and Training (SFIVET) acts as a teacher training centre for vocational subjects. It awards diplomas (60 ECTS) at the end of in-service training, which ends with a practical teaching exam in a test lesson. However, the pandemic and containment are calling into question the validation of the end of training for almost 200 students. Avenues are therefore being explored to enable remote validation of practice.

Initially, and in an emergency, the Institution seeks to replace the classic test lesson by another device. The experience described in this article meets this expectation.

Keywords

Teacher education, assessment of practice, distance assessment.

1. Contexte

L'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP) est en charge, pour une part de sa mission, de la formation initiale des enseignants¹ des branches professionnelles. Dans ce cadre, l'institution dispense des cours théoriques (didactique, communication, évaluation...), assure un accompagnement des enseignants en formation sur le terrain et organise des groupes d'analyses de pratiques à intervalles réguliers. Elle décerne des diplômes (60 ECTS) au terme d'une formation de deux à trois ans, suivie au rythme d'une à deux journées par semaine, en cours d'emploi. En effet, pour s'inscrire dans cette formation, les enseignants doivent être engagés au minimum à 50% pour dispenser les branches professionnelles dans une école.

La formation est composée de différents modules didactiques et pédagogiques et se termine par deux moments forts servant à la validation finale : la soutenance d'un travail de mémoire et l'évaluation de la pratique à l'enseignement lors d'une leçon d'épreuve, sujet de cette expérience.

Mais le 13 mars 2020, le Conseil fédéral suisse annonce la fermeture de toutes les écoles pour ralentir la propagation du Covid-19. Se pose alors la question de la validation de la fin de formation pour près de 200 enseignants répartis sur les trois sites de formation de l'Institution. Ne pas terminer dans le temps prévu représente d'importants désavantages tels que la prolongation d'une année de leur période d'essai et un salaire correspondant à celui d'une personne non-formée. Terminer la formation sans valider la pratique représente, tant pour l'Institut de formation que pour les employeurs, une sorte de "diplôme au rabais", d'autant plus que la validation de la pratique enseignante fait partie des rites de passage du métier. Des pistes sont alors explorées, pour permettre une validation de la leçon d'épreuve à distance.

Dans un premier temps et dans l'urgence, l'Institution cherche, selon les différents niveaux du modèle d'intégration SAMR (Levy, 2017), à substituer la leçon d'épreuve classique par un autre dispositif. L'expérience décrite ci-dessous répond à cette attente.

2. Présentation de l'outil ou de la démarche

Avant le confinement, synonyme de mise à distance contrainte et sans préparation de l'enseignement, la leçon d'épreuve se déroulait de la manière suivante :

- Deux jours avant l'évaluation, l'enseignant en formation envoie au jury un dossier comportant la description de son contexte d'enseignement et le descriptif argumenté de sa leçon. Le jury se compose d'un examinateur (formateur de l'institution) et d'un expert (généralement enseignant chevronné du domaine). Le mentor, accompagnateur de terrain et collègue de l'enseignant dont la pratique est évaluée, participe également à cette leçon mais ne fait pas partie du jury. Les rôles de chacun ont été largement détaillés dans une précédente recherche (Gremion, 2017).

¹ A des fins de lisibilité, seule la forme masculine est utilisée dans cet article ; elle concerne tant les hommes que les femmes.

- Le jour de l'évaluation, l'enseignant dispense sa leçon devant le jury dans l'une de ses classes habituelles. Le cours dure 45 à 90 minutes.
- A la fin du cours, un échange a lieu en deux temps. La première partie est consacrée à l'autoévaluation de l'enseignant alors que la seconde offre la possibilité au jury de lui poser quelques questions.
- L'enseignant et son accompagnateur de terrain quittent la salle lors de la délibération.
- Enfin, ils rejoignent le jury pour la proclamation du résultat.

Dans la version sans la présence des apprentis dans la salle de cours, sans accès à l'école et sans déplacement du jury dans celle-ci, le cours et son évaluation se déroulent évidemment de manière quelque peu différente. Malgré cela, l'intention est de garder une évaluation authentique (Scallon, 2004) de la pratique réelle, l'ensemble du cursus étant articulé autour de l'apprentissage en situation (Maubant, 2013).

2.1. Description de la leçon évaluée

La leçon évaluée a eu lieu le lundi 30 mars 2020, de 12h40 à 14h10, à distance et appuyée sur des outils TIC décrits en 2.4. et en 2.5. L'école d'informatique est une des 6 écoles du Centre de formation professionnelle et technique (CFPT). Le CFPT est l'un des 7 centres de formation professionnelle du Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) du canton de Genève, en Suisse. Le public cible de l'activité d'enseignement concerné par cette leçon d'épreuve est constitué principalement d'apprentis en formation à plein-temps. Ils suivent ainsi les modules fédéraux et les ateliers de pratique à plein-temps à l'école, ce qui n'est pas le cas des apprentis « en dual » qui réalisent leur formation pratique dans des entreprises privées.

2.2. Présentation du contexte de travail pendant la pandémie du Covid-19

L'annonce de la fermeture des écoles, tous degrés confondus et dans toute la Suisse, a été donnée par le Conseil fédéral en conférence de presse, deux semaines avant le déroulement de cette leçon d'examen de la pratique à l'enseignement. Ce jour-là, l'enseignante en formation dispensait des cours pratiques aux apprentis de l'une de ses classes. Ils ont regardé ensemble l'annonce du confinement, dernier moment de rencontre « réelle » avec cette classe avant cette leçon d'épreuve particulière.

La direction du CFPT a décidé très rapidement que tous les enseignements modulaires et ateliers donnés aux classes non-terminales seraient maintenus. Dans l'urgence, l'école étant totalement fermée, les enseignants ont dû organiser leurs enseignements à distance, depuis leur domicile, pour des apprentis qui, eux aussi, étaient confinés dans leurs logements respectifs. Sans aucune formation didactique ou technique à la formation à distance, ils ont mis en place des cours basés uniquement sur des outils numériques. Plusieurs d'entre eux ont été testés pour ce faire, dont principalement :

- Moodle : système de management du e-learning (LMS) préexistante.
- Suite Google pour l'éducation : plateforme préexistante à laquelle le département de l'Instruction publique de Genève a ajouté l'outil de Visioconférence Gmeet.

- Visual Studio Code et son extension LiveShare : permet aux informaticiens de faire du développement collaboratif en temps réel.
- Discord : serveur virtuel utilisé par les apprentis pour jouer en ligne et dont l'utilisation a été détournée à des fins pédagogiques (chat, partage d'écran en live, création de « salons de discussions » virtuels, etc.).
- Prezi : outil de présentation en ligne préexistant.
- Prezi vidéo : outil de présentation vidéo pouvant combiner la vidéo et le Prezi. Disponible pour les utilisateurs d'un compte Prezi payant.
- Kahoot : outil de quiz ludique en ligne.

2.3. L'environnement « normal » des cours au CFPT

En temps normal, l'école met à disposition tout le matériel et environnement de travail nécessaire à l'enseignement de l'informatique, soit :

- salle de cours avec 14 ordinateurs ;
- environnement informatique (Windows, connexion internet, outils de partage et de travail collaboratif) ;
- Visual Studio Code (outil de développement).

2.4. Le matériel et l'environnement d'enseignement en temps de pandémie

Depuis la semaine du 16 mars 2020, tous les enseignements se sont déroulés à distance, depuis le domicile de chaque enseignant, avec leur matériel privé complété, dans la mesure du possible, par du matériel emprunté à l'école professionnelle.

Après une première semaine placée sous le signe de l'improvisation et de la réorganisation, le matériel à disposition de l'enseignante en formation est le suivant :

- trois ordinateurs portables,
- deux écrans supplémentaires,
- une connexion domestique à haute vitesse (fibre optique).

Tout l'environnement informatique (logiciel) nécessaire aux cours.

2.5. Le matériel et l'environnement du côté des apprentis

- un ordinateur connecté à Internet avec webcam et microphone,
- un disque dur externe (pris à l'école avant la fermeture),
- un écran,
- une connexion Internet.

Hormis le disque dur prêté par l'école, tout le reste du matériel est privé. Il nous faut rappeler que ce cours s'adresse à des étudiants en informatique, il n'est donc pas étonnant qu'ils soient équipés de la sorte à titre privé. De grandes inégalités d'équipement sont toutefois à constater au niveau de la qualité des connexions Internet à disposition.

2.6. L'environnement et le déroulement de la leçon examinée

La leçon concerne 13 apprentis informaticiens de 16 à 19 ans et vise à développer leur capacité à coder une fonction de recherche dans le tableau d'une page web interactive. La séquence didactique s'articule en :

- Prise de contact sur le programme de visioconférence GMEET, rappel des modalités de travail en ligne, présences.
- Rappel du connu et analyse des forces et défis de chaque apprenti en regard de cette matière – travail avec le partage d'écran de l'enseignante.
- Apport théorique sur les *tableaux multidimensionnels* et *boucle foreach* – vidéo créée avec Prezi vidéo et disponible sur le Moodle de la classe.
- Consignes pour l'activité du jour et création des groupes de travail en visioconférence.
- En sous-groupes, codage de fonctions intégrant les éléments théoriques vus précédemment – le codage se fait sur le logiciel Visual Studio Code alors que les apprentis communiquent sur la plateforme Discord, chaque groupe ayant son propre « salon » partagé avec l'enseignante.
- Mise en commun du travail, évaluation intermédiaire et fin de la partie de la leçon observée pour l'évaluation.

2.7. Le matériel et l'environnement pour le jury de la leçon d'épreuve à distance

Pour réaliser cette évaluation de la pratique à distance, un troisième ordinateur a été utilisé. La figure 1 représente la salle de cours improvisée pour cette occasion dans l'appartement de l'enseignante. L'ordinateur 1 (et ses deux écrans) est utilisé pour gérer la communication par visioconférence avec les étudiants avec le logiciel GMeet. L'ordinateur 2 permet, sur son écran intégré, de suivre les discussions et échanges des groupes de travail sur la plateforme Discord alors que son écran externe permet le suivi des travaux de codage via le logiciel Visual Studio Code. Sur l'ordinateur 3, une deuxième visioconférence a lieu à l'aide du logiciel StarLeaf. Elle réunit l'examineur, l'expert, la mentore ainsi qu'un assistant à la technique. L'emplacement de ce troisième ordinateur doit permettre au jury de suivre le cours en a) voyant l'activité sur les différents écrans des ordinateurs 1 et 2, b) en observant l'activité de l'enseignante et c) en entendant tous les échanges entre les apprentis de la classe et l'enseignante.



Figure 1. Salle de classe improvisée en période de pandémie

En dehors de cette configuration de classe très spéciale et d'un test de connexion la veille de l'évaluation de la pratique, l'intention a été de respecter le déroulement officiel de la leçon d'épreuve. Le dossier préparatoire a été envoyé deux jours à l'avance au jury. Le jour du cours, la visioconférence est initiée par l'assistant à la technique 15 minutes avant le début de la leçon. Lorsque tous les membres du jury ont rejoint la réunion virtuelle, l'enseignante en formation a pu se retourner et gérer sa leçon de 90 minutes sur ses écrans et ordinateurs un et deux, sans se soucier des experts. A la fin du cours, elle se retourne pour participer à l'entretien sur l'ordinateur trois. L'autoévaluation et les questions durent une trentaine de minutes. Ensuite, conformément aux directives habituelles de l'Institut, la candidate et la mentore quittent la réunion en ligne pour laisser le jury délibérer. La fin de la délibération leur est annoncée par mail afin qu'elles rejoignent les experts pour entendre la proclamation du résultat.

3. Forces et faiblesses en lien avec les enjeux de l'évaluation

Le lendemain de cette expérimentation d'évaluation à distance de la pratique de l'enseignement à distance, une rencontre est organisée entre la direction régionale de l'IFFP, les deux membres du jury et l'assistant à la technique. Le but est de faire le bilan de l'expérience et de juger de sa transposabilité voire de la généralisation à d'autres leçons d'épreuve durant cette période de confinement. Lors d'un deuxième moment d'échange, l'enseignante nous livre également son point de vue.

3.1. Le point de vue des évaluateurs

Il ressort de cette rencontre que la pratique, même dans le cas de l'enseignement à distance, peut tout à fait être validée par son observation à distance. Avec la préparation du cours remise en amont, il est possible de suivre la séquence en comprenant ce qui s'y passe, en observant les interactions et les adaptations dans le feu de l'action et en ayant finalement la preuve de la compétence de l'enseignante à organiser, gérer et dispenser son enseignement. Toutefois, quelques points de vigilance ou points négatifs sont à relever :

- La grille d'observation habituellement utilisée est conçue pour une observation présentielle et demande à observer la congruence entre les langages verbal et non

verbal. Dans le cas de cette expérimentation, par l'emplacement des observateurs (ordinateur 3), l'enseignante n'est vue pratiquement que de dos, ce qui rend complexe l'appréciation de sa manière de réagir dans certaines situations.

- Toujours en lien avec l'emplacement des observateurs, le niveau de lisibilité des quatre écrans sur lesquels se donne le cours à distance est trop faible. De ce fait, le jury suit le travail des groupes principalement grâce à l'audio.
- Le jury ne voit pas exactement ce que les apprenti·e·s voient. Il se trouve "en dehors" du cours alors qu'il serait intégré à celui-ci dans une leçon d'épreuve traditionnelle.

3.2. Le point de vue de l'enseignante en formation

Suite à cette expérimentation, l'enseignante imagine les avantages d'une autre organisation :

Si cette expérience était à refaire, je vous aurai demandé, à tous les quatre, d'être "virtuellement" présents dans ma classe, soit sur l'ordinateur 2 via GMeet. Vous auriez été dans le même espace "virtuel" que les apprenti·e·s, avec le même outil de visioconférence.

A mon avis, cette présence virtuelle dans le même "lieu" que la classe vous aurait permis de :

- observer le non-verbal (pour moi et les apprenti·e·s),
- mieux entendre les échanges entre eux et moi,
- ne pas avoir une vue sur mon dos,
- voir les images d'écran qui étaient partagées avec les apprentis pendant la leçon.

A la limite, il aurait été également possible de garder parallèlement la visioconférence sur StarLeaf (ordinateur 3) pour que vous ayez en plus la vue de l'ensemble."

Attention toutefois, certains des logiciels utilisés dans cette leçon ne permettent pas à deux applications d'utiliser la même webcam ou le même micro, ce qui imposerait que chaque membre du jury suive la leçon avec deux ordinateurs différents, sur l'un inscrit comme participant de la leçon et sur l'autre comme observateur et examinateur de celle-ci.

Il est également intéressant de relever que l'absence de contexte écologique habituel (salle de classe et son équipement) n'est pas relevée par l'enseignante, tout comme l'absence des apprentis eux-mêmes. Cet élément peut certainement se comprendre par la situation très exceptionnelle vécue durant cette période de confinement. Être dans sa salle de cours avec ses apprentis ne faisant pas partie des possibles dans ce contexte, cet élément n'a pas été relevé.

4. Conséquences de mise en œuvre

Cette expérimentation brièvement partagée permet de constater que la certification de la pratique à l'enseignement, en période de confinement, est possible à distance. Certaines conditions peuvent toutefois rendre l'évaluation plus efficace comme par exemple :

- adapter certains critères de la grille d'évaluation aux spécificités de l'enseignement à distance ;

- trouver un emplacement permettant de voir les écrans ainsi que le visage de l'enseignant ou participer à la même visioconférence que les apprentis de la leçon ;
- à distance ou non, c'est l'Institut de formation qui rejoint un dispositif mis en place pour une leçon, ce qui implique que les experts devraient utiliser les outils initialement prévus pour le cours, sans ajouter un logiciel supplémentaire pour l'évaluation, ce qui peut être source de stress supplémentaire ;
- zoomer ou cadrer au maximum sur les écrans du cours pour assurer une meilleure qualité de l'image ou avoir accès au partage de l'écran de l'enseignant ;
- choisir entre une observation externe (ordinateur 3) et/ou interne (ordinateur 2).

Enfin, il est important de relever que cette expérimentation a pu se réaliser grâce aux compétences informatiques de l'enseignante ainsi qu'au matériel mis à sa disposition par son école (2 ordinateurs + 1 écran supplémentaires). Il serait utopique d'imposer un tel exercice à une personne peu à l'aise avec ces outils ou pas suffisamment équipée. Pour cette raison et suite à cette expérimentation, l'IFFP propose d'offrir trois choix à ses enseignants en formation pour valider leurs compétences à la pratique de l'enseignement en cette fin d'année académique très exceptionnelle :

- L'enseignement à la pratique est validé (acquis ou non acquis) sur la base des rapports écrits qui ont suivi les dernières visites d'accompagnement sur le terrain croisés, en cas de doutes, aux résultats obtenus dans les autres modules.
- Si l'enseignant en formation désire tout de même avoir une note pour sa certification à l'enseignement, ce qui est l'habitude sur le diplôme, il peut :
 - soit demander à faire une évaluation de ses enseignements à distance selon un protocole identique à la leçon présentée dans ce texte ;
 - soit demander à effectuer sa leçon d'épreuve à la rentrée, lorsque les apprentis auront retrouvé le chemin des salles de cours.

Cette expérimentation montre que la pratique enseignante peut être validée dans cette période de confinement. Cependant, l'équipement informatique et les compétences numériques dont chacun dispose, enseignants comme apprentis, représentent une source d'iniquité que l'Institution ne souhaite pas provoquer au moment de la certification officielle. Cette dernière est ainsi provisoirement abandonnée, ou du moins rendue facultative, en attendant des temps meilleurs que tous pensent probables et espèrent possibles.

5. Bibliographie

Gremion, C. (2017). Place de l'accompagnement et du contrôle dans les dispositifs de formation en alternance. *Phronesis*, 6(4), 99-113.

Levy, A. (2017). SAMR, un modèle à suivre pour développer le numérique éducatif. *TECHNOLOGIE*, 206, 8-13.

Maubant, P. (2013). *Apprendre en situations : Un analyseur de la professionnalisation dans les métiers adressés à autrui*. Presses de l'Université du Québec.

Scallan, G. (2004). *L'évaluation des apprentissages dans une approche par compétences*. De Boeck.